

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30666**

Intitulé

Conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou assainissement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupement d'intérêt public - Formation et certification pour l'insertion professionnelle de Toulouse (GIP FCIP de Toulouse)	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343t Nettoyage de locaux, décontamination des locaux hospitaliers et industriels, assainissement urbain

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conducteur de matériel de collecte, de nettoyage ou assainissement est un professionnel qui travaille dans un environnement difficile, généralement pour des collectivités territoriales ou dans une société prestataire de services.

Il possède le permis poids lourd et a une qualification particulière concernant les déchets quels qu'ils soient, mais également le nettoyage (balayeuse, laveuse poids lourd...) ainsi que les opérations d'assainissement (réseau des collectivités, des industriels voire des particuliers)

Les capacités attestées :

Prépare son intervention selon les instructions de son responsable hiérarchique et les procédures en vigueur (procédures réglementaires et internes à l'entreprise). Cette préparation consiste à analyser l'opération à effectuer, contrôler l'état de fonctionnement du véhicule avant le départ et expliquer aux équipiers éventuels les consignes de sécurité spécifiques à l'entreprise.

-Conduit un véhicule poids lourd en adoptant les principes de l'éco conduite.

Le conducteur construit sa tournée ou son itinéraire ; il devra gérer les situations inattendues, mettre en place une stratégie et sécuriser les personnes, l'environnement et le matériel. Il doit surveiller son véhicule et prévenir voire résoudre une panne éventuelle.

-Réalise son intervention avec des matériels et outils spécifiques aux prestations (collecte ou nettoyage ou assainissement) et selon les procédures en vigueur. Le conducteur réalise, sécurise le service enlèvement, nettoyage ou assainissement. Il signale les anomalies et déclenche éventuellement la procédure de déclassement. Il informe, explique et conseille les usagers.

-Réalise les opérations de contrôle, d'entretien du véhicule et de « reporting » à la fin de son intervention

Le conducteur assure et organise le lavage du véhicule. Il contrôle celui-ci en fin d'intervention et signale les anomalies. Il renseigne les documents obligatoires.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises privées spécialisées dans les « services à l'environnement » en activité principale ou accessoire, collectivités territoriales, entreprises de transports spécialisées dans le transport de déchets industriels, compagnie des eaux (pour la fonction assainissement), sociétés du secteur des travaux publics (pour la fonction nettoyage), entreprises de traitement de produits chimiques (pour la fonction collecte).

- Conducteur de matériel de collecte de déchets ménagers ou de déchets industriels
- Conducteur de matériel de nettoyage
- Conducteur de matériel d'assainissement
- Chauffeur poids lourd spécialisé dans la collecte de déchets industriels

Codes des fiches ROME les plus proches :

N4105 : Conduite et livraison par tournées sur courte distance

K2303 : Nettoyage des espaces urbains

Réglementation d'activités :

- Etre titulaire du permis de conduire Poids Lourd (permis C)
- Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) recyclée tous les ans par la formation continue obligatoire (FCO)
- Certificat de formation pour le transport de marchandises dangereuses (formation obligatoire au titre de l'ADR, accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route, dit ADR) dans le cas où le conducteur doit assurer des prestations de collecte et de transport de déchets dangereux
- CACES : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, recommandation R 390 en fonction du type de collecte
- Sauveteur secouriste du travail (SST) recommandé

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification, après un parcours de formation, comprend plusieurs composantes :

- Composante primordiale : des mises en situation professionnelle en cours ou en fin de formation correspondantes à chacune des 4 principales activités du métier et prenant en compte les spécificités liées à la nature des prestations (collecte ou nettoyage ou assainissement)
- Composante complémentaire : des tests de connaissances qui concourent à évaluer les capacités des candidats
- Composante de synthèse : une évaluation en situation de travail réel, effectuée conjointement par le tuteur et un formateur, qui permet de

juger globalement la conformité ou non-conformité des comportements professionnels et notamment au regard de la sécurité (la sienne ou celle d'autrui).

-Entretien avec le jury

Pour la VAE, la certification s'appuie sur :

- un dossier ('livret 2 Education Nationale') décrivant les activités au regard du « cœur de métier » et des situations professionnelles caractéristiques

- un entretien avec le jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est présidé par un professionnel en activité. Il est composé à parts égales de : - tuteurs en entreprise et formateurs intervenant en formation - professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et salariés après consultation des organisations représentatives - hommes et femmes
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est présidé par un professionnel en activité. Il est composé à parts égales de : - tuteurs en entreprise et formateurs intervenant en formation - professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et salariés après consultation des organisations représentatives - hommes et femmes
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est présidé par un professionnel en activité. Il est composé à parts égales de : - tuteurs en entreprise et formateurs intervenant en formation - professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et salariés après consultation des organisations représentatives - hommes et femmes
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		Le jury est présidé par un professionnel en activité. Il est composé à parts égales de : - tuteurs en entreprise et formateurs intervenant en formation - professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et salariés après consultation des organisations représentatives - hommes et femmes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé Conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou assainissement avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel le 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou assainissement" avec effet au 21 juillet 2014, jusqu'au 29 novembre 2019. Autorité responsable : GIP FCIP - CAFOC de Toulouse

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

http://www.reseau-greta.ac-toulouse.fr/web/greta_academique/443-creation-de-certifications-academiques-et-de-titres.php

Lieu(x) de certification :

GIP FCIP de Toulouse
75 Rue Saint Roch
31400 Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Campus VEOLIA Environnement de Jouy-Le-moutier (93) - Campus VEOLIA Environnement VE Atlantique : Nantes et Tarbes
- Autres Campus
- GRETA

Historique de la certification :

Certification précédente : Conducteur de matériel de collecte ou de nettoyage ou assainissement